



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ, le 30 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérard LEGRAND, Maire.

Date de convocation : le 19 juin 2025

Etaient présents : G. LEGRAND, P. COLMAN, E. DENIAU, B. TARRON, C. BARBIER, N. KALINOWSKI, G. PIEDOUX, M.P. RENAUD, S. BOUDIN, M. DELARUE

Absente représentée : D. PIGEAU par N. KALINOWSKI

Absents : K. LE GOVIC, A. GOBERT, E. PÉRON, R. VALLEE

Secrétaire de séance : M.P. RENAUD

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 mai 2025
2. Tableau des effectifs - Création de postes d'Adjoint administratif et d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
3. Décision modificative n°1 – Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)
4. Redevance d'occupation du domaine public par GRDF en 2025
5. Modification du coût financier du séjour de classe découverte 2025 de l'école maternelle
6. Validation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (fin de l'enquête à la population)
7. Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2026
8. Désignation d'un maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement du lotissement des Forestières

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil la suppression des points suivants à l'ordre du jour :

2. Tableau des effectifs - Création de postes d'Adjoint administratif et d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
6. Validation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (fin de l'enquête à la population)

Monsieur le Maire demande au Conseil l'ajout d'un point suivant à l'ordre du jour :

- Annulation du projet de modification du nom d'une partie de la rue de Laveau

Le Conseil approuve ces demandes à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 mai 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du 12 mai 2025.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Décision modificative n°1 – Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise pour ajuster les crédits budgétaires alloués sur le Budget Primitif de la Commune. En effet, le chapitre D 012- Charges du Personnel nécessite des crédits supplémentaires à hauteur de 9 500 €.

Monsieur le Maire propose de transférer la somme nécessaire comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	Dépenses
Chap D012 - Compte 6218 : + 9 500 €	Chap D012 - Compte 6450 : - 9 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder au transfert du montant prévu comme indiqué dans le tableau ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous documents se rapportant à cette délibération

3. Redevance d'occupation du domaine public par GRDF en 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la collectivité donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n° 07-606 du 25 avril 2007.

Aussi, GRDF versera à la collectivité une redevance d'un montant de 507,00 € au titre de l'année 2025.

La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 7032.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le montant de la redevance pour l'année 2025.

4. Modification du coût financier du séjour de classe découverte 2025 de l'école maternelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la participation des classes de Grande Section de Maternelle en classe découverte à INGRANNES du 19 au 23 mai 2025, il convient de revoir le montant de la participation de la Commune. En effet, le montant par élève était de 295 € et non de 290 € comme indiqué dans la délibération 2025 01 09 09.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de renouveler sa participation au financement de la classe de découverte 2025, à raison de 50 % du coût du séjour, soit 147,50 € par élève.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

5. Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population des habitants de la Commune de CHILLEURS AUX BOIS aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

Il convient donc dès à présent de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Le coordonnateur utilisera l'application OMER et une formation est prévue au cours de l'été 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Désigne Mme DENIAU Evelyne, comme coordonnatrice

6. Désignation d'un maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement du lotissement des Forestières

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un maître d'œuvre chargé des travaux d'aménagement du lotissement des Forestières.

Il est proposé de retenir le devis du cabinet Benoit SOUESME, géomètre expert à Châteauneuf-sur-Loire, pour un montant de 8 740 € H.T., soit 10 488 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir le cabinet SOUESME en tant que maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement du lotissement des Forestières
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous documents se rapportant à cette délibération

7. Annulation du projet de modification du nom d'une partie de la rue de Laveau

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la délibération n° 2025 03 03 06 décidant du changement de dénomination d'une partie de la Rue de Laveau en rue du Docteur DUBURG, les riverains concernés par cette modification ont adressé en Mairie des courriers faisant part de leur opposition à cette décision.

Des représentants des riverains, qui ont rencontré Mme DUBURG, veuve du Docteur DUBURG, pour lui exposer leur désapprobation, ont évoqué un coût financier important et des démarches administratives fastidieuses.

Monsieur le Maire expose qu'il a également rencontré Mme DUBURG, qui ne souhaite pas entrer en conflit avec ses voisins. Elle propose dans un courrier daté du 20 juin 2025 de rendre hommage à son défunt mari d'une autre façon, par exemple en donnant le nom du Docteur DUBURG au cabinet médical après son extension.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 1 abstention et 1 contre :

- **ANNULE** la délibération n° 2025 03 03 06.
- **DECIDE** de donner le nom du Docteur DUBURG au cabinet médical après son extension.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Affaires Diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un problème de délimitation d'une parcelle qui a été mise en vente Rue du Linantin, le tracé de la route empiétant sur cette parcelle. Le vendeur propose de céder la partie concernée pour l'euro symbolique, les frais de notaire et de bornage étant à la charge de la Commune.
- Philippe COLMAN informe le Conseil qu'une personne est intéressée par l'achat du presbytère. L'avis des Domaines avait été sollicité en novembre 2024 et le montant a été estimé à 127 000 €. Une petite annonce a été rédigée et sera diffusée sur nos réseaux de communication et un site de vente.
- Sébastien BOUDIN présente au Conseil la nouvelle charte graphique ainsi que le projet de refonte du site internet. Le graphisme du logo, élaboré par la société Images'In, en collaboration avec les membres de la commission Communication, est présenté et expliqué. Une réflexion sur un slogan d'accroche est en discussion.
- Il est indiqué que la fréquentation de l'agence postale communale est en baisse. Une réflexion sur une modification des horaires d'ouverture va être lancée.
- Cathy BARBIER indique que les conseils des écoles maternelle et élémentaire se sont bien déroulés. Une demande des directeurs des écoles est exprimée auprès de la CCDP pour effectuer certains travaux dans les écoles.
- Monsieur le Maire informe que la loi interdisant de fumer dans les nouveaux lieux publics sera en vigueur au 1^{er} juillet 2025. A ce jour, nous ne disposons d'aucunes consignes précises concernant l'application de cette loi aux abords des écoles et équipements sportifs. La gendarmerie de Neuville aux Bois a été sollicitée mais ne dispose pas non plus d'informations.
- Philippe COLMAN propose qu'un panneau STOP soit installé Rue de Laveau, à l'intersection avec la Route de Neuville, pour limiter la dangerosité de ce carrefour et les refus très réguliers de priorité des véhicules arrivant de Neuville.
- Monsieur le Maire explique qu'en raison des alertes météorologiques à répétition, le feu d'artifice risque de ne pas avoir lieu le 13 juillet. Il propose de le tirer le soir du forum des associations et du marché des producteurs, le vendredi 5 septembre 2025.
- Il est rappelé que la cérémonie en mémoire des maquisards aura lieu le mercredi 13 août à partir de 17H45 à la stèle.

- Marie-Pierre RENAUD souhaite disposer du podium pour le marché des producteurs du vendredi 4 juillet et demande s’il est possible que l’éclairage public reste allumé plus longtemps au regard de la belle météo annoncée.
- Marie-Pierre RENAUD informe que le jury du comité village fleuris passera courant août et qu’il serait souhaitable que la table de ping-pong soit repeinte dans le parc de la Cour Gauthier.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 31 juillet.

La séance est levée à 22 h 20.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. COLMAN Philippe, 1 ^{er} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 2 ^{ème} adjoint	M. TARRON Bernard, 3 ^{ème} adjoint	Mme BARBIER Cathy, 4 ^{ème} adjoint
Mme RENAUD Marie- Pierre	Mme KALINOWSKI Nelly	M. PIEDOUX Gilles	M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine Absente
Mme PIGEAU Delphine Représentée par Nelly KALINOWSKI	M. BOUDIN Sébastien	M. GOBERT Aurélien Absent	Mme PERON Emilienne Absente	M. VALLEE Richard Absent